

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[Traduction]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'exercice clos le 31 mars 1989.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES LOIS DU CANADA

DÉPÔT DE PROPOSITIONS ET RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le texte des propositions du gouvernement qui visent à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.

Les parties ont tenu des consultations et se sont comme d'habitude unanimement entendues pour renvoyer cet avant-projet de loi au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en donnant le consentement unanime de l'opposition à ce sujet, je voudrais faire une brève observation, avec votre permission.

Un certain nombre des modifications proposées dans le projet de loi ont été recommandées à la Chambre par le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. À titre d'ex-président de ce comité, j'espère que

le gouvernement songera à élargir les critères en vertu desquels les modifications sont regroupées dans le projet de loi.

Je considère cette mesure comme un excellent outil pour apporter des modifications non controversables aux lois canadiennes et qui font suite à des avis juridiques et à des réflexions sur certains articles des lois. J'ai toujours regretté qu'on n'utilise pas plus ouvertement et plus généreusement qu'on ne le fait le processus qui permet de modifier au moyen d'une seule mesure une foule de lois.

Je donne mon consentement au renvoi du projet de loi. Je pense que c'est une décision très utile. J'ai hâte que le comité commence son travail.

J'espère que le gouvernement reverra le processus—et je regrette de ne pas voir le ministre me faire signe que oui—mais j'espère qu'il va au moins penser à élaborer un processus pour donner suite plus directement aux avis de ce comité composé de députés de tous les partis. Ceux-ci recommandent habituellement à l'unanimité des modifications qu'on met parfois des années et non des mois à faire adopter au moyen de projets de loi d'ensemble.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je prends brièvement la parole pour dire que nous souscrivons d'emblée à ce processus. C'est la façon habituelle d'apporter ces modifications.

Je prie instamment le gouvernement de continuer ce qu'il a entrepris dans ce projet de loi, en s'assurant que, dans toutes les lois du Canada, on utilise un langage non sexiste. Le gouvernement a réalisé des progrès dans ce domaine, mais il y a encore beaucoup trop de lois dont le libellé traduit un certain sexisme. Il est à espérer que ce processus de modification des lois constitue un des moyens d'apporter ces changements importants.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du ministre de la Justice. Il semble y avoir consentement. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)